

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4349

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Albigny sur Saône - Neuville sur Saône

objet : **Création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) - Approbation du projet et demande de mise à enquête publique**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date des 23 octobre 2003 et 2 juillet 2004, les communes de Neuville sur Saône et d'Albigny sur Saône ont respectivement décidé de mettre à l'étude l'établissement d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) sur une partie de leur territoire.

En application de l'ordonnance n° 2005-1128 et du décret n° 2007-487 en date du 30 mars 2007, la compétence en matière d'élaboration de ZPPAUP est désormais associée à la compétence en matière d'urbanisme et se trouve transférée à la Communauté urbaine.

Ainsi, bien qu'ayant démarré sous l'empire de la législation ancienne, il appartient aujourd'hui, à la Communauté urbaine, de poursuivre la procédure en approuvant le projet de ZPPAUP et de demander la mise à enquête du projet au préfet de Département.

La commune de Neuville sur Saône a décidé de mettre en place une ZPPAUP sur une partie de son territoire pour mieux protéger son patrimoine existant.

Afin de conserver une protection sur le secteur de Villevert et dans un souci de cohérence du paysage des rives de la Saône, la commune d'Albigny sur Saône s'est associée à Neuville sur Saône pour engager la même démarche d'élaboration d'une ZPPAUP.

Le projet qui est soumis au Conseil pour approbation est le résultat d'une étude qui a été conduite sous l'autorité de l'architecte des bâtiments de France et réalisée par le cabinet Archipat.

Le projet de ZPPAUP se concrétise à travers un document comprenant :

- un rapport de présentation qui expose les motifs et les objectifs de la zone de protection ainsi que les particularités historiques, géographiques, urbaines, architecturales et paysagères des territoires concernés,
- un corps de règles constitué de prescriptions et de recommandations qui orientent les interventions au regard du contexte général ou particulier des lieux,
- un document graphique portant la délimitation de la zone.

Ce projet a été avalisé par les élus des deux Communes concernées.

Un comité d'experts ZPPAUP s'est réuni en novembre 2006 et a rendu un avis favorable à la mise à enquête publique du dossier ;

Vu ledit dossier ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier de projet de ZPPAUP comprenant :

- un rapport de présentation,
- l'énoncé des règles générales et particulières,
- un document graphique.

2° - Demande à monsieur le préfet du département du Rhône la mise à enquête publique de ce dossier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,